



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

BP ELECTRICIEN

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :

* Etre titulaire du CAP Electricien ou d'un BP ou un Bac Pro en rapport avec l'électricité.

MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :

* Selon la qualification du candidat ;
* Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

OBJECTIFS :

Le Brevet Professionnel se prépare en 2 ans après un CAP et permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé (niveau Bac).

A l'issue de sa formation le titulaire du BP Electricité est capable de :

- Mettre en œuvre et intervenir sur les installations électriques et sur les réseaux de communication des domaines de la production, du transport, de la distribution, de la transformation et de la maîtrise de l'énergie électrique ;

- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 4 (BP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

-Contrôle en Cours de Formation à la MFR et épreuves ponctuelles.

Arrêté du 8 janvier 2024 portant création de la spécialité « électricien » du brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n° 0057 du 8 mars 2024)
Date d'enregistrement : 22/04/2024 - Certifié par le MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE- RNCP38880 -

-Possibilité de validation par blocs de compétences

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

* Lettre de candidature pour les apprentis de la MFR ou Entretien avec le Directeur pour les candidats extérieurs,
* Remise du dossier d'inscription,
* Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
* Délais d'accès à la formation : de janvier à septembre.

TARIFS :

* **Coût de la formation** : gratuité des frais de scolarité pour les apprentis.
Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

Tarifs 2024 / 2025

• **Demi Pension : 1 148 € pour l'année**

Participation OPCO : 210 €
(15 € par semaine x 14 semaines)

Reste à charge des familles :

938 € pour l'année, soit 67 € par semaine

• **Internat : 2 394 € pour l'année**

Participation OPCO : 714 €
(24 € pour les nuits + 27 € pour les repas
soit 51 € x 14 semaines)

Reste à charge des familles :

1 680 € pour l'année, soit 120 € par semaine

* **Frais d'adhésion à l'association : 100 €**

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

* Accompagnement individualisé des apprenants en situation de handicap,
* Référent H+ présent dans l'établissement,
* Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



MÉTHODES MOBILISÉES :

- * Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- * Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

DURÉE :

- * Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- * 14 semaines en CFA x 2
- * 33 semaines en entreprise x 2

CONTENU DE LA FORMATION :

- * **Enseignement général** : 416 heures (français, histoire géographie, mathématiques, sciences, anglais, vie sociale et professionnelle, organisation de la gestion d'entreprise)
- * **Enseignement professionnel** : 564 heures (alternance, technologie, travaux pratiques, dessin technique)
soit 980 heures de formation

INDICATEURS 2024

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- * Taux de réussite : 80 % (4 admis sur 5 présentés)
- * Taux de rupture 2024 : 5.26 %
- * Taux d'insertion 2023 :
 - Poursuite Etude : 14 % - Emploi : 86 %
- * Taux de satisfaction :
 - Apprenants : 80 % / - Famille : 92.7 %
 - Entreprise : 95.2 %

PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le Brevet Professionnel Electricien atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure (1ère baccalauréat professionnel ou brevet professionnel ou BTS),
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Poursuite d'Etudes à la MFR : aucune

Autres possibilités de poursuite d'études :

Mention complémentaire :

Technicien en réseaux électriques,

Brevet Professionnel :

Installateur, dépanneur en froid et en conditionnement d'air,

Formation IRUP

RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Guillaume GOYNE

(guillaume.goyne@mfr.asso.fr)